



La CAPD de ce lundi 5 mai 2025, avait à son ordre du jour les recours temps partiels et disponibilité.

Nous découvrons que le 93 devait mettre en place des PAS mais cela ne sera pas le cas pour la rentrée.

Temps partiels

En 2024, il y a eu 324 demandes de temps partiel dont 96 sur autorisation. Cette année, il y a 343 demandes dont 106 sur autorisation. 19 recours ont été étudiés en CAPD. Sur ces 19 recours, 5 ont été acceptés.

Il y a donc une augmentation des demandes de TP

Les TP nécessitent 80 ETP sur le département

Les recours sont en hausse :

31 recours en 2025 contre 26 en 2024. Il y en a 10 sur la quotité et 21 sur le refus de l'octroi du TP

La DASEN nous annonce qu'à la rentrée les temps partiels annualisés ne seront pas proposés sur COLIBRI. Le SE-Unsa a signifié à la DASEN que les femmes qui en ont fait la demande l'ont fait sur un souhait d'allier vie professionnelle et vie personnelle et pour avoir la possibilité de souffler durant une moitié de leur année scolaire.

ATTENTION : la DASEN indique qu'elle étudiera les demandes de temps partiel annualisé de façon encore plus drastique que cette année.

Disponibilités

En 2024, il y a eu 345 demandes dont 30 sur autorisation. Cette année, il y a eu 382 demandes dont 43 sur autorisation. 3 recours ont été étudiés en CAPD. 1 seul recours a été accepté.

Ces chiffres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	2024	2025
1 ^{ère} demande de droit	21	36
Renouvellement	294	303
Total	316	339
1 ^{ère} demande sur autorisation	18	26
Renouvellement		17
Total		43

Questions diverses

- Prime de fidélisation et impôts. La DASEN attend une note des impôts mais elle indique que l'échelonnement sur plusieurs années ne serait pas possible mais que la DDFIP également concernée apporterait une réponse écrite avant la fin des dates de déclaration. Nous vous enverrons un mail spécifique dès que nous en saurons plus. Quoi qu'il en soit, nous dénonçons le fait que cette prime soit de la poudre aux yeux (impôts en plus, perte de droits sociaux...).
- Problème des délais pour obtenir un rendez-vous avec la médecine de prévention. La DASEN indique qu'il s'agit d'une organisation interne.
- Problème des délais de paiement des professionnels de santé lorsque les collègues sont en accident de service, certains refusant de prendre en charge les personnels de l'EN. La DASEN reconnaît des retards accumulés. Trois agents sont en charge de ce dossier; ils essaient de résorber le retard pris.
- Quand l'action sociale va-t-elle payer les prestations proposées ? Il y a eu du retard sur les paiements du ministère. En cours de résolution.
- La circulaire financière n'est toujours pas parue. L'administration le justifie en indiquant que certaines précisions doivent être apportées. Le Se-Unsa a proposé que la circulaire soit disponible au plus vite et qu'il y soit précisé que des éléments supplémentaires seront apportés (les précisions portent sur la prime développement durable qui ne serait plus cumulable avec l'indemnité de transport ; la prime rep/rep+ pour les remplacements).
- Forfait mobilité durable et frais de transport. La DASEN indique qu'on ne peut pas cumuler les deux primes si on alterne d'un jour à l'autre les moyens de transport. En revanche, on peut le faire si on utilise deux moyens de transport au quotidien (par exemple trottinette pour prendre le RER). Nous avons signalé qu'en l'absence de circulaire financière à jour, les collègues n'avaient pas été informés de cette nuance.
- Départs en stage CAPPEI. Cette année, la DASEN a fait partir tous les collègues ayant obtenu un avis favorable pour le réseau d'aide et quelques départs en Ulis troubles cognitifs. Il y a en tout 63 départs en formation CAPPEI pour la rentrée 2025.
- Départs en stage de formation professionnelle (CFP) ou congé personnel de formation (CPF). Les réponses vont arriver aux collègues d'ici 15 jours maximum.

Une capd pour les recours CPF CFP sera prévue.

- Postes à profil direction : une grille d'évaluation est établie. Les collègues obtiennent un « score » à cela s'ajoute la prise en compte du parcours. La connaissance sur les REP+, cités éducatives, 100% réussites est évaluée au vu du poste demandé. L'avis de l'IEN d'accueil peut être demandé pour des profils similaires.
- Passage à la hors-classe pour les collègues proches de la retraite. La DASEN indique qu'elle peut promouvoir les collègues hors barème. Elle sera vigilante pour ces collègues. Un regard particulier sera donné aux PE anciens instituteurs ayant fait toute leur carrière dans l'enseignement pour qu'ils puissent partir à la HC avant leur départ en retraite sans léser les PE.

Perihan Zengin, élue CAPD pour le SE Unsa 93